



Demande maladie professionnelle

Par **nikole**, le **23/04/2012** à **15:20**

Bonjour,rnrnJ'ai fait une demande de maladie professionnelle le 16 janvier 2012 et là, je reçois un courrier me demandant de consulter mon dossier. Je voudrais savoir si cela veut dire que c'est accepté ou refusé ? rnrnJe suis dans l'attente de mon rendez vous pour la consultation de mon dossier, la Sécurité Sociale doit m'appeler.rnrnMerci de mon répondre.

Par **medleg44**, le **06/05/2012** à **07:47**

Bonjour,rnrnCe courrier signifie la fin de l'instruction et vous propose de consulter votre dossier, pour faire part de vos éventuelles observations, dans l'attente de la décision, qui intervient une dizaine de jours plus tard.rnrnCordialement.rnmedleg44